

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'An deux mil dix-neuf, le vingt mai à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 14 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TONDEREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Etaient présents : Mrs TONDEREAU, GOUSSEAU, LABBÉ, MESANGE, RUET, M. SAUVÉ
Mmes AUGÉ, BAIVIER, CAUGANT, COLAS, MICHENET, RIMLINGER, TREMBLAY

Etait absent et avait donné pouvoir : M. SERGENT à Mme AUGÉ

➤ Travaux d'aménagement pour l'extension de la ZC de la Valstière - attribution du marché

Monsieur LABBE, adjoint, rappelle le projet d'aménagement pour l'extension de la Zone Commerciale de la Valstière consistant en la construction d'une voirie d'une longueur de 50 ml et l'implantation des réseaux d'eau potable, d'assainissement eaux pluviales, d'éclairage public, de téléphone et fibre optique.

A cet effet, une consultation par procédure adaptée a été lancée le 26 mars 2019. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le 6 mai 2019 et le 17 mai pour le choix de l'entreprise, après analyse des offres par le Cabinet ECMO, maître d'œuvre.

Quatre entreprises ont présenté une offre de prix :

	Montant de l'offre
BSTP	76 634,82 € HT
COLAS (base)	69 810,90 € HT
COLAS (variante)	68 746,90 € HT
EUROVIA	66 867,00 € HT
RADLE TP	64 783,25 € HT

La Commission d'Appel d'Offres a retenu l'offre de l'entreprise RADLE TP pour un montant HT de 64 783,25 € HT. Cette offre a été jugée financièrement plus avantageuse et remplit pleinement toutes les conditions qui lui permette d'être adjudicataire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- DECIDE de retenir la proposition faite par la commission d'appel d'offres.
- DECIDE d'attribuer à la société RADLE TP le marché à procédure adaptée pour un montant de 64 783,25 € HT.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

La séance est levée à 19h.